

26 juin, j'ai donc clairement indiqué à la Chambre que le gouvernement se proposait de terminer la présente partie de la session aujourd'hui. J'ai signalé que nous pourrions le faire s'il était possible d'obtenir la sanction royale. C'est toujours notre intention. Nous devons nous rappeler que les bills de subsides adoptés hier soir ont été déferés à l'autre endroit. Le Sénat se réunit à trois heures et il doit avoir l'occasion de les étudier. Dès qu'il en aura terminé l'étude, nous serons en mesure de procéder à la sanction royale.

Contrairement à ce qu'a déclaré le député de Timiskaming, la motion à l'étude a simplement pour but de rappeler que personne ne saurait prévoir quand l'autre endroit terminera l'examen des bills de subsides et quand il sera possible de procéder à la sanction royale.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. MacEachen: Volontiers.

M. Peters: Je n'ai rien à redire quant à la deuxième partie de la proposition du ministre, savoir que la Chambre s'ajourne jusqu'au 25 septembre, et ainsi de suite. C'est la procédure normale. Toutefois, il n'est pas vrai de dire que la première partie de la motion ne pourrait s'appliquer à une circonstance autre que celle où nous sommes actuellement. Elle n'aurait pas valu la dernière fois que nous avons pris un congé ni en n'importe quelle autre circonstance, même abstraction faite de la date indiquée.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, les travaux de la session avaient progressé au point où il était possible de prévoir l'octroi prochain de la sanction royale. Si l'autre endroit examine les bills de subsides et qu'il soit possible d'avoir la sanction royale, elle sera donnée à 5 h. 15 ou 5 h. 30. Si l'autre endroit continue de discuter des bills de subsides et que le débat ne se termine que tard ce soir, nous aurons la sanction royale à ce moment-là ou demain, comme on l'a dit le 26 juin. C'est pourquoi la motion a été rédigée de cette façon. On voulait tenir compte du temps, peut-être prolongé, que prendrait l'autre endroit pour examiner les bills de subsides.

Il n'y avait rien de sinistre dans la motion. Elle est simple. Si nous avons inscrit cette motion au *Feuilleton*, c'était pour permettre à la Chambre d'en traiter normalement, car le député de Winnipeg-Nord-Centre avait donné

[L'hon. M. MacEachen.]

avis qu'il userait de tous les moyens possibles pour retarder l'ajournement de la Chambre.

Si j'étais venu à la Chambre plus tard aujourd'hui et si j'avais demandé le consentement unanime pour présenter une motion d'ajournement, le député de Winnipeg-Nord-Centre aurait pu s'opposer au désir de la plupart des députés d'ajourner aujourd'hui en refusant son consentement. Il est certain qu'il l'aurait fait.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. MacEachen: Oui.

M. Knowles: N'est-il pas évident que cette motion spéciale et extraordinaire a été rédigée de façon à m'empêcher d'insister pour que la Chambre examine le relèvement de la pension des fonctionnaires retraités?

L'hon. M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur. Cette motion avait pour but de donner à la Chambre l'occasion d'examiner cette question après que les députés eurent consenti à ce qu'on termine certains travaux législatifs et l'examen des crédits principaux d'un certain nombre de ministères. Quand ces crédits ont été transformés en lois de finance, on s'est entendu pour adopter les crédits provisoires, après l'étude de certaines mesures, et mettre fin à la session aujourd'hui. Telle était l'entente.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre une autre question?

L'hon. M. MacEachen: Non.

M. Knowles: Alors, je pose la question de privilège.

L'hon. M. McIlraith: N'abusez pas du Règlement.

M. Knowles: Voici ma question de privilège. Chaque fois que nous en sommes venus à une entente au sujet de la fin de la session, lors des réunions des leaders des partis à la Chambre, nous étions tous convenus de terminer l'étude des crédits hier soir. Mais en ce qui concerne toute entente visant l'ajournement des travaux aujourd'hui, il a toujours été bien clair que je me réservais le droit d'insister pour que nous poursuivions nos délibérations afin d'examiner les pensions des retraités de la fonction publique.

• (3.00 p.m.)

L'hon. M. MacEachen: Le député de Winnipeg-Nord-Centre a certes illustré l'impasse dans laquelle il a placé la Chambre des com-